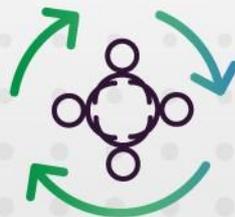


ACHAT PUBLIC CIRCULAIRE ET LOI AGEC

28 juin 2022



ATELIER

Achats
responsables

SOMMAIRE

Introduction

L'économie circulaire — INEC — HUGO CONZELMANN

L'article 58 loi AGECC — CGDD — FREDERIQUE SIMEON

Témoignage - Tricycle — AURELIE MALVY



!

INTRODUCTION

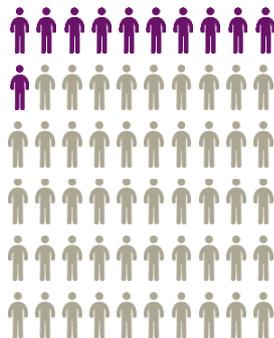
Le GIP Maximilien

Une entité
jeune et
dynamique

2013
OUVERTURE DU PORTAIL

2014
CREATION DU GIP

2022



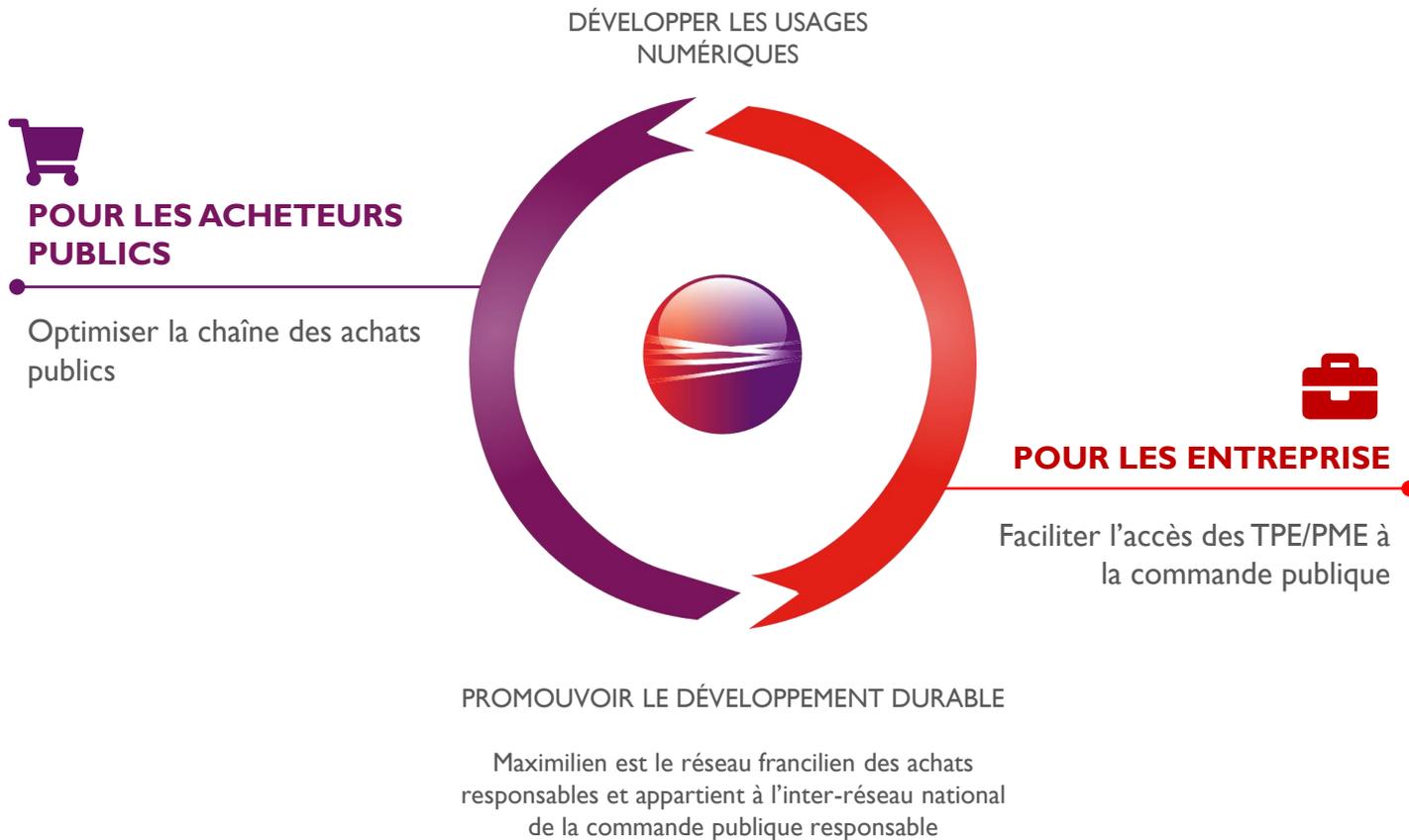
11 membres
fondateurs



375 membres

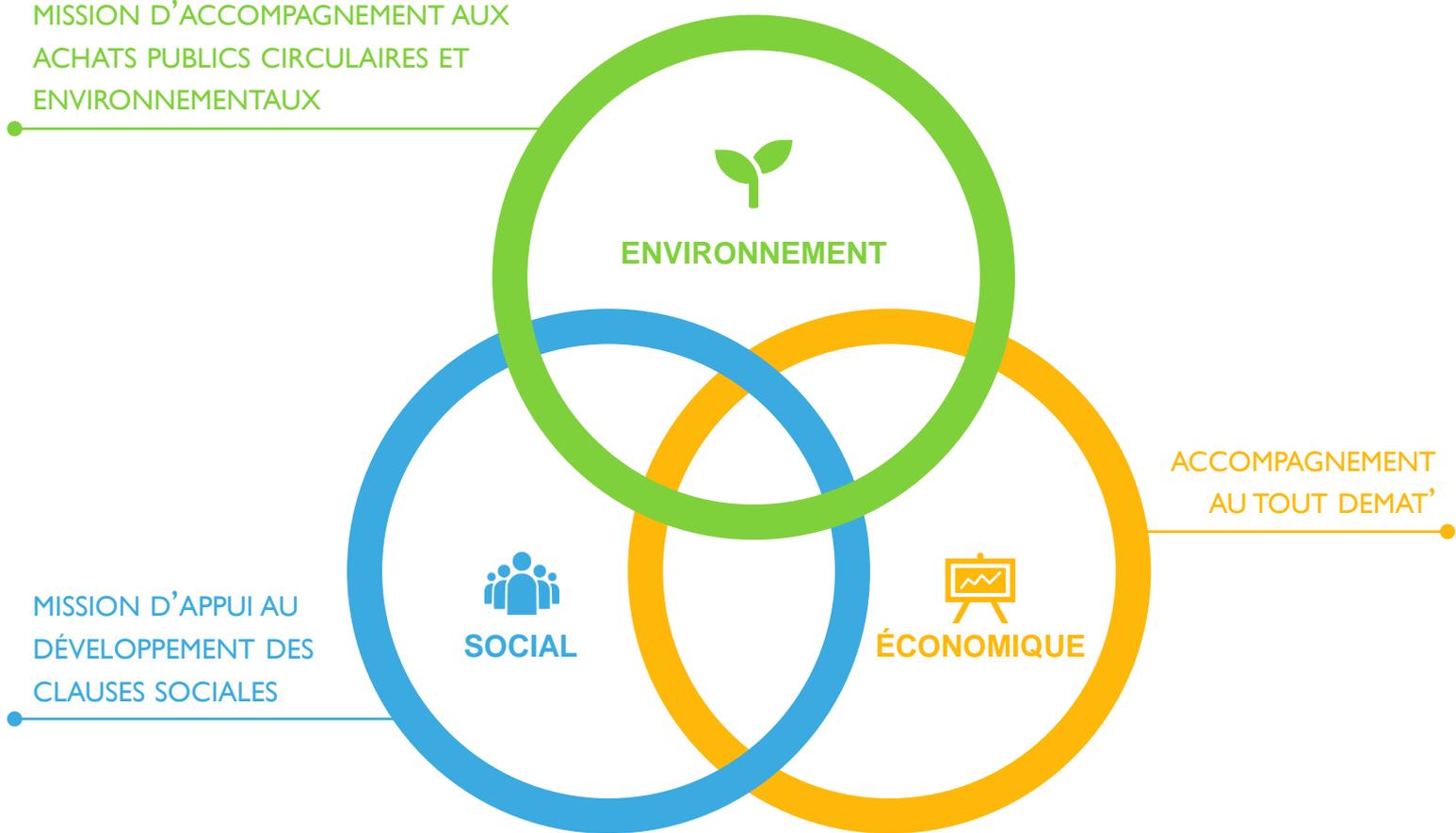
Le GIP Maximilien

Ses missions



Le réseau francilien des achats responsables

Les actions et projets du réseau



3.

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

INEC — HUGO CONZELMANN

L'INSTITUT NATIONAL DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



NOTRE MISSION



Concevoir



Promouvoir



Accélérer

le développement de l'**économie circulaire** grâce
à une dynamique collaborative

NOS ACTIONS

Etude



Plaidoyer



Communication



Accompagnement

- Introduction à l'économie circulaire
- Retour sur la mise en œuvre de la loi AGEC
Focus : quelles implications pour les collectivités territoriales ?
- La commande publique
Un levier pour l'économie circulaire



Introduction à l'économie circulaire

Origines du concept, objectifs et applications

Objectifs : comprendre la nécessité d'une transition vers l'économie circulaire, définir l'économie circulaire et découvrir des exemples concrets

URGENCE ENVIRONNEMENTALE & FINITUDE DES RESSOURCES

- Nombre de planètes nécessaires si l'ensemble des habitants de la Terre consommaient comme ...



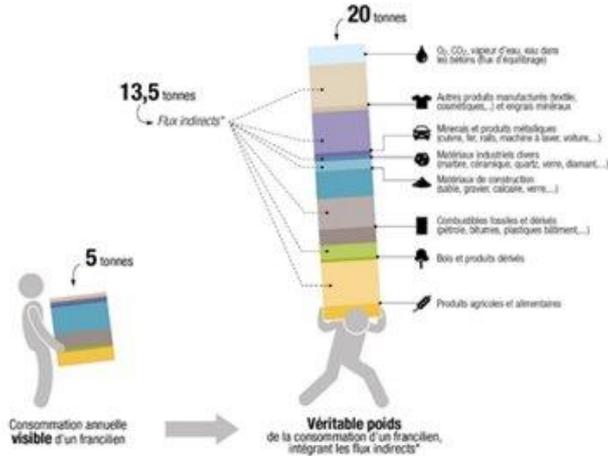
Source :
Global Footprint Network (2018)

- Jour de dépassement mondial

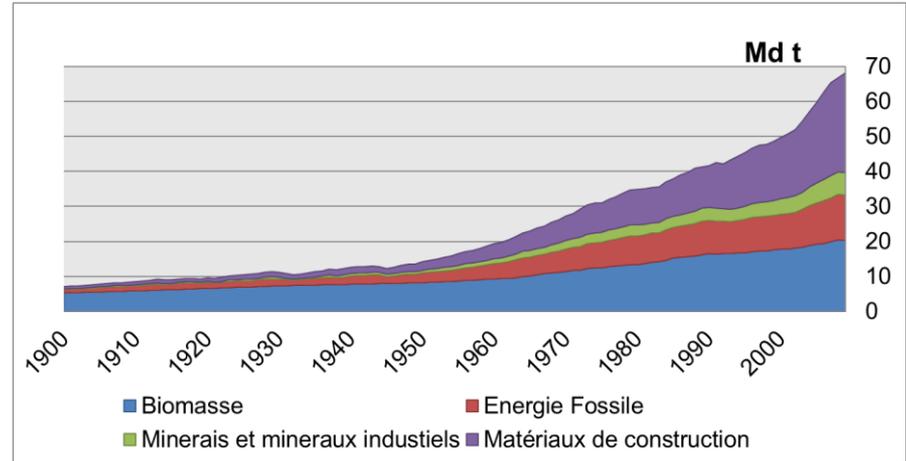
En 1970  29 Décembre
En 2019  29 Juillet
En 2020  22 Aout
En 2021  29 juillet

URGENCE ENVIRONNEMENTALE & FINITUDE DES RESSOURCES

La consommation visible et cachée d'un francilien par an et par catégorie de matières



* Qu'est-ce qu'un flux indirect ?
Exemple de l'automobile



Graphique ADEME d'après Krausman et al, 2009, MâJ 2011

L'évolution de la demande en matières premières

Où en sont les stocks de ressources naturelles ?

Certaines ressources sont menacées de pénurie

- Les stocks de poissons marins
- Le sable
- De nombreux métaux rares (lithium, cobalt)

LA FACE CACHÉE DE NOS ÉQUIPEMENTS À LA MAISON

2,5 tonnes d'objets accumulés chez soi

18x plus de matières mobilisées pour les produire

TÉLÉVISEUR



11 kg

▶ **2,5 t** de matières mobilisées



GARDE-ROBE + chaussures



50 kg

▶ **2,5 t** de matières mobilisées



RÉFRIGÉRATEUR + congélateur



56 kg

▶ **1,75 t** de matières mobilisées



LAVE-LINGE



79 kg

▶ **2,1 t** de matières mobilisées



EN SAVOIR PLUS

Infographie ADEME « Ces objets qui pèsent lourd dans notre quotidien »
multimedia.ademe.fr/infographies/infographie-poids-carbone

ÉCONOMIE CIRCULAIRE : UNE ALTERNATIVE AU MODÈLE LINÉAIRE

MODÈLE DU « TOUT JETABLE »



EXTRACTION

Épuisement des ressources naturelles

FABRICATION

Pollutions et émissions de gaz à effet de serre

DISTRIBUTION

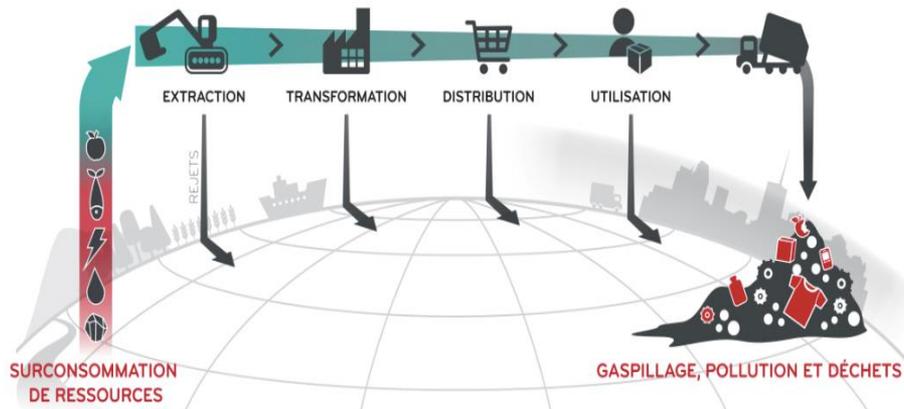
CONSOMMATION

Utilisation de plus en plus courte des produits, accumulation de biens

FIN DE VIE

Trop de déchets à traiter

ÉCONOMIE LINÉAIRE



PILIER, DOMAINES ET EXEMPLES

Économie circulaire 3 domaines, 7 piliers



Source : ADEME



Retour sur la mise en œuvre loi AGEC

Quelles implications pour les collectivités territoriales ?

Des objectifs de réduction et de recyclage

- La loi AGEC a fixé **deux objectifs principaux** en matière de plastique déclinés dans une stratégie « 3 R » :
 - La fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici 2040 ;
 - « Tendre vers » 100% de plastique recyclé d'ici le 1^{er} janvier 2025 (à mettre en parallèle de l'obligation européenne de 90% de recyclage de bouteilles plastiques d'ici 2029).



Pourtant en 2020, seuls 28% des emballages
plastiques
étaient effectivement recyclés...

Des objectifs en matière de réemploi

- S'agissant du réemploi, la loi AGEC a fixé une trajectoire nationale afin d'augmenter la part des emballages réemployés par rapport aux emballages à usage unique :
 - Une proportion de 5% d'emballages réemployés (et qui sont recyclables) en 2023 ;
 - Une proportion de 10% d'emballages réemployés (et qui sont recyclables) en 2027.



Un observatoire du réemploi et de la réutilisation devait être créé avant le 1^{er} janvier 2021. Il n'a toujours pas été créé à ce jour.

Renforcement du rôle des collectivités

Une clarification des compétences

- **En matière de collecte des déchets ménagers**

Possibilité de transfert des compétences communales en la matière au groupement de communes.

- **En matière de gestion et prévention des déchets**

Principe de proximité pour la gestion locale des déchets. Les collectivités devront mettre en place des lieux de collecte au plus proche du lieu de production de déchets.

- **La région, cheffe de file en matière d'économie circulaire**

La région coordonne le développement de l'économie circulaire notamment en matière d'EIT

La région doit intégrer l'économie circulaire dans son Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Mesures en matière de collecte des déchets

Une montée en puissance des dispositifs existants

○ La question de la consigne pour réemploi et recyclage

- Objet d'une forte controverse lors du passage de la loi, la question de la consigne s'est soldée par un compromis ;
- Objectifs de collecte fixés à partir de 2023 aux collectivités. Des dispositifs de consignes seront mis en place en cas de non-respect de ces objectifs.

○ L'harmonisation des règles de tri

- Tous les emballages plastiques dans le même bac.

○ Tri 5 flux... 7 flux ou 8 flux

- La loi AGEC a étendu le tri à source aux déchets de construction et de démolition dès 2021 ;
- Les textiles seront inclus à partir du 1er janvier 2025.

Autres mesures

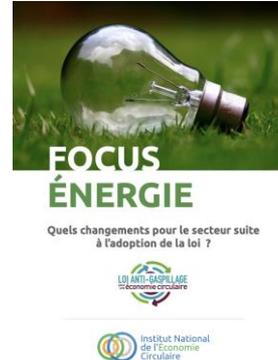
○ De nouveaux moyens pour résorber les décharges sauvages

- Les dépôts illégaux de déchets représentaient 63 000 tonnes de déchets en 2016 ;
- Obligation de reprise gratuite pour les produits sous le régime REP ;
- Les éco-organismes supportent désormais 80% du coût de nettoyage des dépôts sauvages ;
- Renforcement du pouvoir des maires et des agents communaux.

○ Vers un tri à la source des biodéchets

- Enjeux autour de la collecte de ces déchets ;
- Nécessaire émergence de filières de traitement et de valorisation de ces flux.

DÉCRYPTAGE DE LA LOI AGEC ET FOCUS THÉMATISÉS





La commande publique

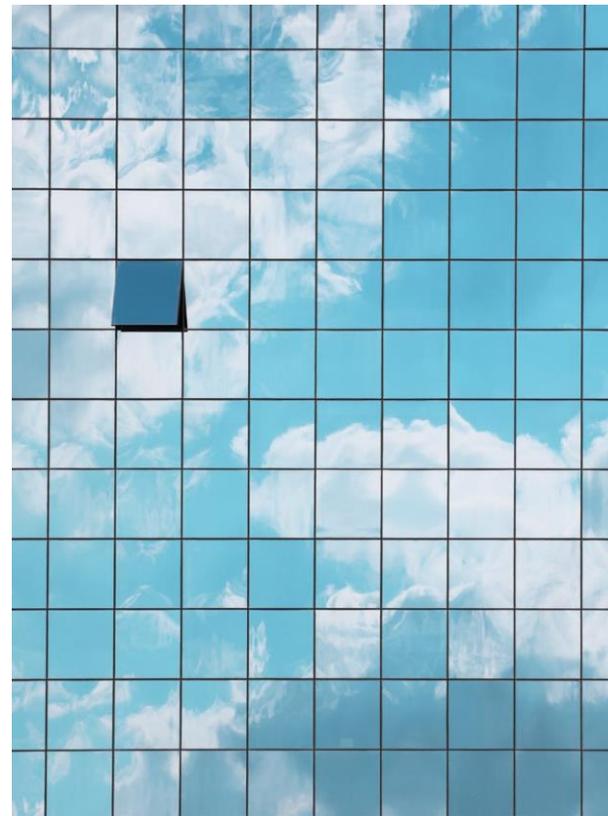
Un levier pour l'économie circulaire

Pourquoi intégrer l'EC dans les achats ?

Les achats représentent l'un des principaux leviers de la transition écologique :

- **En raison de leur poids économique** (*la commande publique représente à elle seule 10% du PIB*)
- ⇒ Les volumes d'affaires engagés impactent directement l'offre économique globale et les pratiques des fournisseurs.
- ⇒ - **En raison du rôle exemplaire des pouvoirs publics***
Pilier de la stratégie de transition des territoires vers l'économie circulaire

**Circulaire du premier ministre du 3 décembre 2008 relative à l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable*



COMMANDE PUBLIQUE

La loi AGEC et la commande publique circulaire

Un objectif : Créer un appel d'air circulaire grâce à la commande publique

L'objectif est d'enclencher réel effet levier pour structurer des offres économiques plus vertueuses.

Un nécessaire accompagnement des acheteurs

Concrètement, on remarque qu'il y a peu d'accompagnement des acheteurs publics locaux. L'application de certaines mesures s'en ressent.

Des filières qui doivent encore émerger

Le principal frein au développement des achats publics circulaires, c'est le manque de structuration des filières. Dans l'IT ou la puériculture, les offres de fournisseurs peinent à satisfaire la demande.

Un manque de clarté dans l'application de certaines mesures

Parfois pleines de bonnes intentions et à portée très générale, des mesures peinent à se réaliser concrètement du fait du flou qui règne autour d'elles.

COMMANDE PUBLIQUE

Favoriser le réemploi des matériaux du BTP dans la commande publique (article 59)



Projet européen LIFE Waste 2 Build (2021 – 2026)

Optimiser l'utilisation des ressources, valoriser les déchets du BTP à l'échelle locale et régionale, favoriser le réemploi des matériaux et mettre en place des politiques d'achats circulaires.

Projet européen LIFE INTEGRE SMART WASTE (2018-2023)

Accompagnement de 10 maîtres d'ouvrage publics de la **Région Sud – Paca** : audits personnalisés, groupes de travail collectifs mobilisant des experts et des retours d'expérience, rédaction d'un kit d'accompagnement (**15 fiches techniques**) pour intégrer l'économie circulaire dans toutes les opérations du BTP.

Les **fiches « territoire engagé »** mettent en exergue des **projets expérimentaux exemplaires initiés par des collectivités avancées** dans l'intégration de l'économie circulaire au sein des opérations de construction, et abordent les freins rencontrés et solutions pour permettre la dissémination de ces pratiques.

FICHES TERRITOIRES ENGAGÉS
dans l'économie circulaire

Grenoble-Alpes Métropole

EXPERIMENTATION

Les chiffres clés

Chantier du Centre Soléris :
100 tonnes de béton et 10 tonnes de bois de charpente ont été réemployés et réutilisés sur site.
Plus de 50 tonnes de matériaux de second usage ont été réutilisés sur le site de la Région Nouvelle Aquitaine créée sur le chantier.

Les chiffres clés

2019 : Réalisation des diagnostics réglementaires : diagnostics généraux, diagnostics de BTP. Des diagnostics réglementaires plus poussés ont été réalisés sur le site de la Région Nouvelle Aquitaine.

2021 : Démocratisation volontaire de 10 à 15 chantiers.

2022 : Réalisation d'un bilan réglementaire et réglementaire pour assurer le suivi des diagnostics volontaires.

FICHE 9 :
Tout savoir sur les Déchets Non Dangereux Inertes (DNDI ou DI)

Objectif
Savoir reconnaître les types de déchets, rappeler les objectifs du tri sélectif sur chantier et les modalités de mise en œuvre.

Quels types de marchés publics ?
Marchés de travaux du bâtiment

Quels acteurs concernés ?
Tous les acteurs de la chaîne de valeur : Maître d'ouvrage, maître d'œuvre, personne déléguée pour réaliser le suivi des déchets, entreprises, gestionnaires d'installations

Quand ?
De la sélection du besoin à la réception du chantier

1 Les déchets inertes du BTP

Principalement des **déchets minéraux** produits par l'activité de construction (BTP, industrie de fabrication de produits de construction) : béton, tuiles et briques ; agrégats d'enrobés ; débris ; vitrage ; etc.

Déchets inertes

2 Origine de production et caractérisation des DNDI (ou DI)

17,5 M t/an de Déchets Inertes produits en région Sud sur un total de 38,5 Millions de tonnes

Issuement dans le domaine des Travaux Publics

Origine	Proportion
Déchets dangereux	2%
Déchets non dangereux	2%
Déchets inertes	96%

Bar chart showing the distribution of waste types: Déchets dangereux (2%), Déchets non dangereux (2%), Déchets inertes (96%).

Bar chart showing the origin of production: Déchets inertes (100%), Déchets dangereux (0%), Déchets non dangereux (0%).

Bar chart showing the destination: Déchets inertes (100%), Déchets dangereux (0%), Déchets non dangereux (0%).

alfero Fiche 9 Page 1

COMMANDE PUBLIQUE

Favoriser le réemploi des matériaux du BTP dans la commande publique (article 59)



L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU BTP DANS LA RÉDACTION DES MARCHÉS ET CONTRATS

Que devez-vous savoir?

Le mémento présente les clés de l'intégration d'une économie circulaire liée à la prévention et la gestion des déchets inertes dans les marchés et contrats du BTP. Il présente les responsabilités réglementaires de commanditaire des travaux, la politique pouvant être menée en faveur de l'économie circulaire ainsi que sa transcription dans les conditions d'exécution des marchés et contrats.



Institut National
de l'Économie
Circulaire

Lien vers la publication réalisée avec le Cerema : [« L'économie circulaire du BTP dans la rédaction des marchés et contrats »](#)



QUESTIONS-RÉPONSES

POUR INTÉGRER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LE BTP



Lien vers la publication réalisée avec Altes Avocats : [« Questions-Réponses : Pour intégrer l'économie circulaire dans le BTP »](#)

Le Programme achats circulaires et solidaires

Un programme opérationnel

- ❖ Objectif : accompagner l'intégration des critères d'économie circulaire dans les stratégies d'achat des participants pour stimuler l'économie circulaire.
- ❖ Projet porté par la Métropole du Grand Paris, l'OBSAR, l'INEC et les Canaux
- ❖ Une centaine de participants volontaires publics/privés engagés dans l'intégration de l'économie circulaire dans leurs achats.

Objectifs :

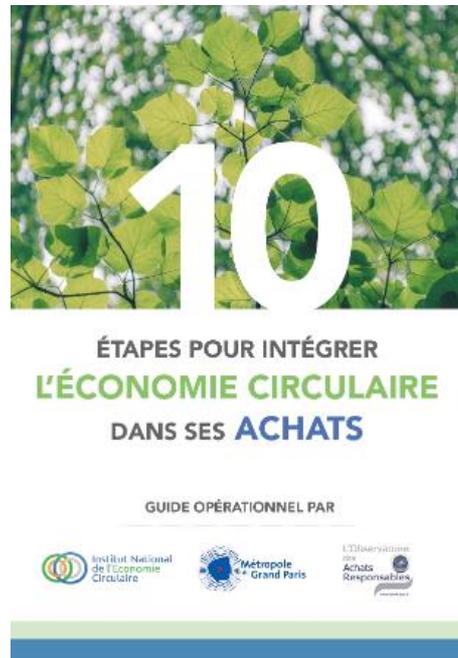
- Créer et partager des connaissances
- Avoir un impact concret
- Sensibiliser et convaincre



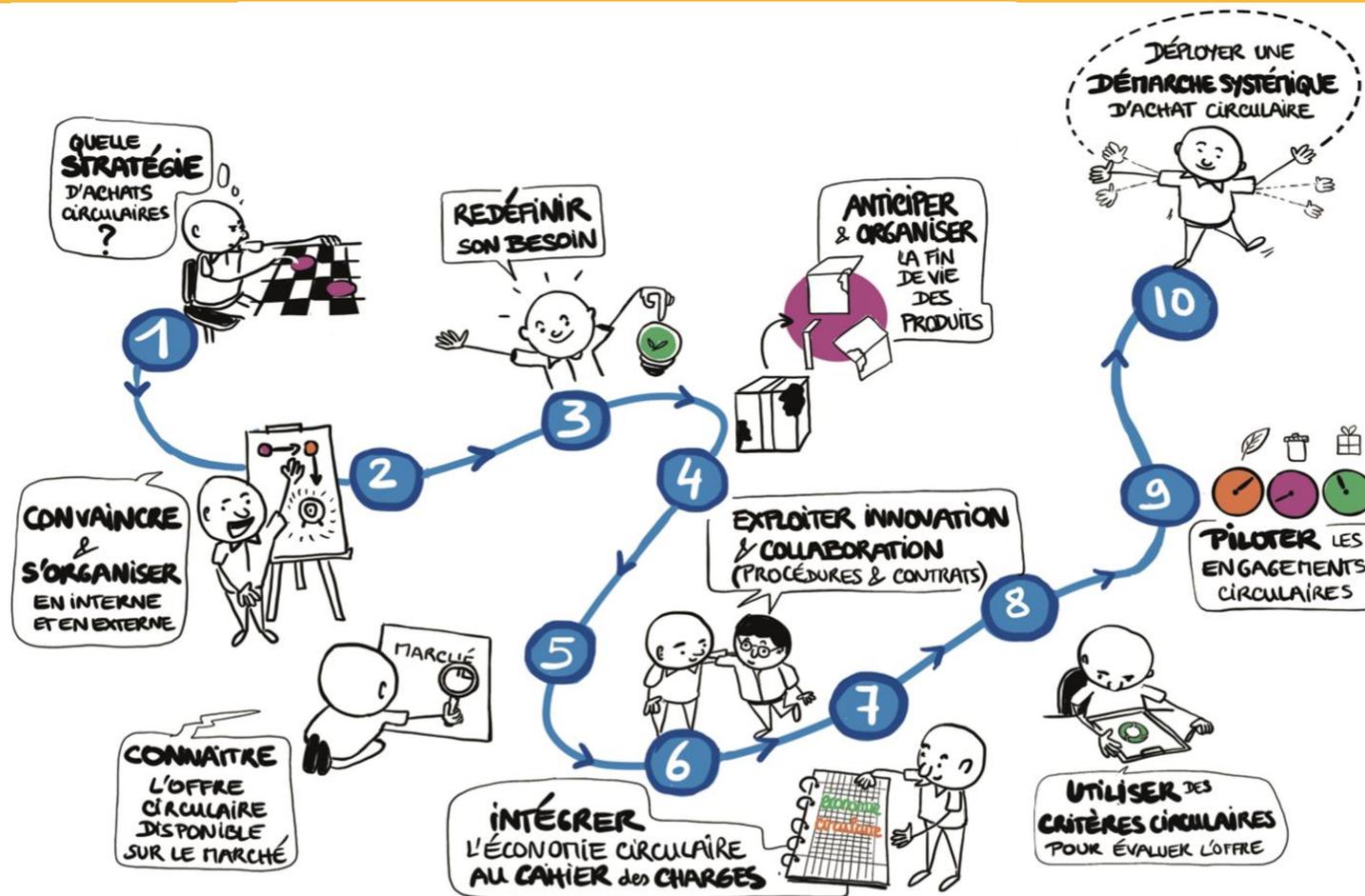
Accompagnement des acteurs

Le guide des achats publics circulaires

- Un guide en 10 étapes
 - Objectif : Systématiser le réflexe circulaire chez les acheteurs ;
 - Présenter les bonnes pratiques à travers le monde ;
 - Installer le réflexe circulaire chez les acheteurs.



Les 10 étapes de l'achat circulaire



4.

L'ARTICLE 58 LOI AGECE

CGDD — FREDERIQUE SIMEON



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Liberté

Égalité

Fraternité

Commissariat Général au
Développement Durable

L'application de l'article 58 de la loi AGEC

LE DISPOSITIF GENERAL



- **Article 58 loi AGECE**

- une nouvelle obligation pour les acheteurs de l'Etat, des CT et de leurs groupements
- établissements publics

- Les achats de fournitures
- contrats de concession ; marchés travaux, services

- **Acquérir des biens issus :**

Du réemploi

Produits réemployés sans réparation ou remise en l'état, ex : mobilier de seconde main

De la réutilisation

Produits réutilisés après une opération de contrôle, reconditionnement, réparation, ex : téléphones reconditionnés

Comportant des matières recyclées

Produits contenant des matières recyclées, sans distinction du % de matière recyclé, ex : papier recyclé

LE DECRET D'APPLICATION

- Décret d'application n° 2021-254 du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées

-

Triple objectif

Lister les produits ou catégories de produits concernés par l'obligation

Regroupés en 17 grandes familles de produits.
Limitation du nombre des produits listés.

Catégoriser les produits (réemploi, réutilisation ou intégrant des matières recyclées)

Identification des produits susceptibles d'être issus d'une ou de plusieurs des trois catégories.
Prise en compte de la hiérarchie de la prévention des déchets.

Assigner un objectif en % aux produits en fonction de leur catégorie

Impératif : déterminer des parts d'objectifs atteignables
Nécessité de respecter le seuil minimum de 20% tout en fixant des objectifs réalistes.

Article 4 du décret : évaluation du dispositif au 31-12-2022 rapport au Parlement

LA COMMANDE PUBLIQUE AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



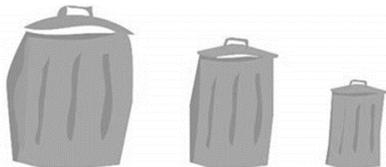
- La commande publique, un levier puissant pour favoriser des achats plus durables et responsables
- Chaque acheteur est un **booster en puissance**
- L'augmentation de la demande **stimule l'offre**
(et inversement)
- Création et maintien d'**emplois de proximité**



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CES NOUVELLES PRATIQUES



réduisent les déchets, protègent les ressources et ne créent pas de nouvelle production



Incitent à réparer/reconditionner et allongent la durée d'usage des produits manufacturés



insufflent des pratiques de consommation plus durables



Peuvent être source d'économies substantielles

TPE, PME, ENTREPRISES DE L'ESS, ENTREPRISES ADAPTÉES & STRUCTURES D'INSERTION

Un gisement d'offre insoupçonné : la durabilité rencontre la responsabilité

permettre l'accès à la commande publique des TPE, PME, entreprises de l'ESS, entreprises adaptées et structures d'insertion.

Ces secteurs économiques sont particulièrement adaptés pour proposer une offre dans ces segments d'achat. La mise en œuvre de ce décret est une réelle opportunité d'encourager le développement de leurs activités.



Les acheteurs publics => **acteurs de premier plan** pour mettre en œuvre ces nouvelles pratiques



Faire coïncider la mise en œuvre de cette mesure et le développement des clauses sociales dans la commande publique

EVALUATION DU DISPOSITIF

- **Horizon 31/12/2022 :**
 - Avril 2022 : lancement des travaux d'évaluation du dispositif
 - Mai juin 2022 collecte de données :
 - Auprès des acheteurs-questionnaire en ligne
 - Auprès des fournisseurs – questionnaire en ligne
 - Entretiens divers acteurs achat durable CGDD
 - Entretiens fournisseurs, fédérations INEC
 - Campagne de recueil de données comptables auprès de l'OIECP - 30 juin 2022
 -
 - Juillet 2022 : exploitation des retours
 - Automne 2022 : Agrégation des données, rédaction du rapport pour le Parlement en concertation MEFR
 - Publication du rapport décembre 2022
 -

EVALUATION DU DISPOSITIF

- **Horizon 2023 :**
 - Elaborer une version concertée d'un nouveau texte prenant en compte les enseignements tirés de l'enquête
 -
 - Opportunité de :
 - faire évoluer la liste des produits
 - revoir les proportions d'objectifs définis
 - modifier le cas échéant la manière de désigner les familles de produits
 - améliorer le système de déclaration des dépenses effectuées
 - présenter le nouveau dispositif au CNEN et au Conseil d'Etat
 -

ZOOM EVALUATION : PREMIERES TENDANCES



Appropriation très variable du dispositif

Importance cruciale du portage politique



Structuration des filières en cours



Dynamique collective => recherche de synergies



Nouveaux produits.....

Nouveaux usages



5.

TÉMOIGNAGE

Tricycle — AURELIE MALVY